

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ariane Beaucage

<https://www.cadre21.org/membres/afc1ffdf3e058f766799061e>

Date d'obtention : 2020-10-29 19:52:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une façon uniformisée et rapide d'intervenir qui tient compte des enjeux légaux, sociaux et psychologiques du sextage. La marche à suivre de la trousse permet de réaliser en quelques étapes le portrait global de la situation, qui est impliqué, quelles sont les intentions (malveillant ou impulsif) pour guider la suite auprès des services de police et du DPCP. La méthode permet d'éviter la judiciarisation pour 80% des cas en la remplaçant par une démarche de sensibilisation avec le jeune et ses parents pour éviter la récurrence.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je n'interviens pas sur le plan individuel dans mon école, je m'occupe de l'éducation à la sexualité auprès des classes, et je suis la personne ressource pour les enseignants qui abordent la sexualité. La formation me permettra de mieux guider mes collègues vers les étapes à réaliser (référence vers les professionnels accrédités de mon école) et de les informer sur la procédure, surtout au niveau de ne jamais voir les images partagées. Auprès des élèves, je pourrai faire de la prévention sur le plan des enjeux vécus par ceux qui ont partagé ou distribué des images de pornographie juvénile. Je pourrai aussi les informer de la marche à suivre s'ils en venaient à prendre une mauvaise décision (impulsive) en ce sens.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je souhaite établir un climat de confiance entre eux et moi quand j'interviens en classe. Je ne crois pas que j'aurai le mandat d'intervenir en individuel, mais si ça venait à changer, il serait primordial pour moi de leur amener un regard plus bienveillant sur eux-mêmes. On ne peut pas s'identifier uniquement et durablement sur une erreur commise.

La prise d'information sur la chaîne de partage est aussi au cœur de l'intervention, afin de s'assurer que tout le monde est rencontré pour briser le partage du contenu pornographique.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf